



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-10-2025 /

Dossier complet le : 21-10-2025 /

N° d'enregistrement : 007549/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un magasin Aldi - Route d'Ox (RD15) -3 1600 SEYSSSES

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

3 CI INVESTISSEMENTS

Raison sociale

3CI Investissements

N° SIRET

43294221700030

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Guilhem

Prénom(s)

Bertrand

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain du projet est un terrain bati (batiments magasins Biocoop et une maison). Le projet consiste en : 1/ la demolition des batiments actuels (1703 m2), installe en 1967. Ce n'est pas une installation classée pour la protection de l'environnement : code NAF : 47.59A, Commerce de detail de meubles. Aucun arbre existant. 2/ La construction d'un batiment commercial "ALDI". Le projet consiste apres demolition des structures existantes et le reglage des sols, en la construction d'une batiment pour 1 613 m2, un parking de 65 places permeables dont 2 PMR, 252 m2 d'espace de livraison, 2 129 m2 de voies d'acces. 2 103 m2 seront conservees en espace en pleine terre. 17 arbres seront conservees 29 arbres de hautes tiges seront plantes (especes locales, rustiques) = 46. Les eaux pluviales seront dirigees vers 3 ouvrages de retention/infiltration de 178 m3. La geologie (palier de terrasse) ne permet pas totalement l'infiltration satisfaisante des eaux pluviales, et la vidange a debit regule (ajutage) sera fera au reseau pluvial public (reseau pluvial routier), l'autre par infiltration (fond bassin non etanche)La surface impermeabilisee actuelle sera augmentee de 1 344 m2, avec toutes les places de parking permeables (054 m2) afin de reduction l'impact de l'aménagement.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vient renforcer et diversifier l'offre de la zone d'activite de la zone de Piche" (PLU, U Eco "zone destinee aux activites economiques" . Il permet de reutiliser le site, des batiments anciens (1979-1980) par des batiments qui respectent tous les criteres environnementaux et de gerer les eaux pluviales (ce qui n'est pas le cas actuellement). Il permet la creation d'emplois et renforce le dynamisme et l'attractivite de la zone. Le recul impose par les regles d'urbanisme permet d'integrer un espace vert de pleine terre entre les batiments et les routes, creant ainsi une zone vegetalisee. Les 46 arbres de hautes tiges plantees ou conservees apporteront un caractere ombrage au site et equilibreront son approche visuelle. L'implantation du batiment decoule de la forme et de l'orientation du terrain, ainsi que la localisation de sa voie de desserte. Le batiment est pense de sorte a exposer les facades commerciales vers la route d'Ox et le giratoire, permettant une visibilite importante de l'enseigne, depuis l'espace public et les enseignes commerciales voisines. La circulation routiere ne sera pas perturbees : ouverture large sur le chemin d'Ox (en reutilisant et en amenant l'acces existant).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La première partie des travaux comprend la démolition des bâtiments existants. La démolition se fera sur 1 mois, avec tri et valorisation de certains déchets (bois, ferrailles), évacuation de gravats vers une installation de stockage de déchets inertes. S'ensuivront le terrassement et aménagement général du terrain en déblai-remblais, plate forme des bâtiments et des parkings visant à atténuer la pente actuelle (de 3% et plus réduite à 2,5 %), chaussées voirie légère et quai PL. Le terrain sera ensuite viabilisé : réseaux eaux usées, eau potable, FO et Haute tension du bâtiment. Les travaux de construction (charpente métallique, bardage, isolation thermique, étanchéité multi-couches, récupération des eaux pluviales, exutoire de fumées) sont prévus sur une durée de 6 mois. Création des espaces verts et des ouvrages de gestion des eaux pluviales (3 bassins : 1 aérien, 2 en structure réservoir sous chaussée. Profondeur maximum 2,5 m sous le sol, soit + de 1,0 m au dessus de la nappe). Les 65 places de parkings seront en pavés 02D, qui permet l'infiltration des eaux pluviales à leur point de chute. Dimensionnement des bassins selon la méthode des pluies (Montana Station météo de Toulouse Francazal) et infiltration globale proche de 2 l/s et de rejet à débit régulé au réseau pluvial routier (3,78 l/s). Volume total des ouvrages = 148 m³ (voirie, avec des vannes de confinement en cas de pollution). Revanche de 47 m³ pour des pluies > pluie de projet. Ouverture au public du commerce et exploitation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment Aldi totalise une surface au sol de 1613 m². L'accueil du public se fera grâce à un parking de 65 places de stationnement perméable, dont 2 PMR, 1 zone aménagée pour le stationnement des vélos, 13,5 m², pour le cheminement piétonnier, assurant également la liaison vers les trottoirs et pistes cyclables riveraine. L'accès pour la clientèle à partir de la Route d'Ox, en réaménageant l'accès existant ne modifieront en rien la circulation en à partir de cette voie et permettront la venue des clients en toute sécurité ainsi que l'approvisionnement. Cet accès et les voies intérieures élargies permet de centraliser le flux de voiture est ainsi ne pas perturber le tissu environnant par l'apport d'une circulation supplémentaire. Le commerce emploiera 5 personnes en journée moyenne. Les espaces verts seront entretenus par des moyens mécaniques. Aucun produit phytosanitaire/pesticides ne sera employé. Les ouvrages de rétention et les regards d'admissions seront curés et entretenus régulièrement. Une aire de présentation des ordures ménagères est placée au sud et sera facilement accessible au service d'enlèvement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

41° a de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement : Aire de stationnement ouverte au public de 65 places, donc supérieur au seuil "50 places".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
TOTAL UNITE FONCIERE, section A0, parcelles n°1, 2, 4, 5, 7, 8, 124 et 123 p. Surface du bâtiment Longueur, largeur, diagonale Parking (100% parkingpermeable Espace vert	(6988, m²) (1613, m²) (146x51, diag 1146,7, m) (954, m²) (2370, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 30 Voie : Route d'Ox

Lieu-dit :

Localité : 30 Route d'Ox 31600 Seysses

Code postal : 31600 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°18'36"E Lat. : 43°29'34"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Seysses approuve, le 12/12/2014. Zone classée U Eco zone destinée aux activités économiques de type artisanal, industriel, de service et de bureaux

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les 3 sondages réalisés à la tarière par Caporal.i Conseils confirment l'absence d'hydromorphie à 70 cm de profondeur, qui selon le code de l'environnement, suffit à caractériser une zone humide. Le site est situé hors des zones humides (Corine Land Cover 2015).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN retrait gonflement des argiles "Alea modere" (l'adaptation des fondations se fera en fonction de l'étude géotechnique). Le terrain n'est pas dans les zones inondables (hors "cartographie du dossier Départemental
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non référence en site BASIAS ni BASOL. Ancien terrain agricole terrain terrasse profondément en 1979-1980. Diagnostic pollution phase I du 17/03/2025 : absence de risque de pollution.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Classe en ZRE : ces zones sont caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Le rejet à débit régulé restitue le débit qu'aurait reçu le terrain non aménagé. L'entretien des espaces verts se fera sans emploi de pesticides ni produits sanitaires. L'eau de la nappe ne sera pas utilisée. Le puits existant sera comblé selon les règles de l'arrêté du 11
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	L'alimentation en eau potable de la commune ne dépend pas de l'aquifère alluvial sur la commune. Le SIVOM SAGE assure l'alimentation en eau potable des communes situées sur la rive gauche de la Garonne (Frouzins, Portet sur Garonne, Roques et Seysses) à Roques, soit en aval du site (Aucun périmètre de protection, ni zones de sauvegarde ne concernent l'emprise du projet)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site ne se trouve pas sur une zone Natura 2000. Les zones Natura 2000 les plus proches sont a A 1,36 km a l'est et a 3,3 km au nord-ouest. Directive Oiseaux - Identifiant : FR7312014 " Vallée de la Garonne de Muret a Moissac". a A 2,47 km a l'est. Directive Habitats : Identifiant : FR7301822, "Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste" Aucune des espèces ou des habitats faisant l'objet
D'un site classé ?	☐	☒	Pas de monuments classes dans ce secteur etant son perimetre de protection vers le site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas de prelevement d'eau. Alimentation par le reseau public.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	En dehors des remblai de demolition qui seront recycles ou bien reutilises sur le site. Le projet se reglera en plate formes etagees, en deblais remblais et equilibres des cotes diverses (moyenne de 171,8 m NGF) de facon a ne ni etre excedentaire, ni etre deficitaire en materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les besoins en eau sont relativement faibles (5 a 7 EH) et compatibles avec les reseaux communaux AEP et EU.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est deja urbanise et aucun emprunt au milieu naturel sera rehabilite. Le terrain actuel comprend 1 magasin "Biocoop" avec un espaces verts sans aucun arbre et une villa avec un jardin paysager. Installe il y a 47 ans sur des terres agricoles. Il est encadre de routes, en limite nord d'une zone d'activite importante. L'evaluation environnementale simplifie (cf. annexe) a ete realise et a
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun impact sur un habitat ou une espece compte tenue de la situation du projet par rapport aux 2 sites Nature 2000 et a 6 ZNIEFF a distance de 1,37 km a 5,73 km. (cf. annexe "evaluation environnementale"). Le site est isole des zones ecologiques par les voies de circulation peripheriques, clotures, des zones commerciales, d'habitats et sur les collines au nord, par des espaces agricoles (vastes parcelles de .
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non. Avant 1979: champ cultive. Depuis 1979 le terrain es amenage en un batiment commercial et son parking sans arbres et une villa avec un jardin paysager dense . Il n'y a donc pas de consommation d'espace naturel. La surface vegetalisee du projet represente 34% du site. Avec le projet, la surface impermeabilisee augmentera de 1237m2.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Alea "modere" au mouvement de sol (risque argile). Aussi, le projet necessite une approche classique du dimensionnement de ses fondations. Une etude geotechnique et de dimensionnement sera realisee. Le substratum molassique est present des 5 m de profondeur servira de sol d'assise pour des puits ou des pieux (zone de portance entre 4,5 et 19 m de profondeur).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le magasin et la villa seront remplacés par le projet, en conservant l'accès sur la même voie (route d'Ox). Le rond-point existant au nord distribuera la clientèle sur cette voie. Si le trafic augmente, il sera ventilé rapidement : il est donc probable que le trafic ne sera pas impacté outre mesure. Les promenades piétonnes permettront aux clients de se déplacer dans la zone d'activité ou bien vers le réseau de transports d'urgence.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La surface de vente orientée vers la RD 15 et la RD12, ne génère pas de bruits. Pas d'habitations à proximité (zone d'activité, pas d'habitat. Absence de bruit nocturne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Les activités du centre commercial ne sont pas à l'origine de nuisances olfactives et aucune habitation ne jouxte le site. Les biodéchets sont évacués quotidiennement.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Seule la phase chantier est susceptible de générer des vibrations. Cependant les compactages des plates-formes seront réalisés sur une courte période liées à la présence d'engins à lourde charge.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Pour la création de la plate-forme et fondation du bâtiment.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage des aires de stationnement et des enseignes lumineuses qui seront éteints de 7h à 21h. Les luminaires sont équipés de cellule photosensible. Les niveaux d'éclairage sont conformes à
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	...la législation en vigueur, et seront dirigés vers le sol, afin de générer le moins possible les vols d'animaux nocturnes. Le niveau d'éclairage ne sera pas supérieur à celui de la zone (RD15 et RD12 éclairées).
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets atmosphériques principaux générés par le projet seront dus au trafic des véhicules légers et des camions de livraison, peu différenciables des voies environnantes (RD915 et RD12). Les installations de chauffage seront de type "centrale de traitement d'air", sans émission de CO2. Pas d'habitation à proximité.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Aucune eau de process. Eaux usées au réseau public. Eaux pluviales gérées par 3 bassins de rétention totalisant 178 m3. Vidange au réseau pluvial en moins de 15 heures pour un épisode de 20 ans.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	réseau pluvial routier de la RD12, qui rejoint après un parcours de 600 m ; le ruisseau de Binos, affluent du ruisseau de la Saudrune (à 1,45 km en aval). Masse d'eau : 1 500 000 m3. La Saudrune

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet generera des effluents d'eaux usees de type domestiques, elles seront dirigees pour traitement vers la station d'epuration de Cugnaux dont la capacite de traitement est suffisante pour accueillir le projet (moins de 3 EH, selon la circulaire du 22 mai 1997, annexe 3). Le nombre d'EH est a relativiser par rapport a la frequentation actuelle : 2 residents permanents et 6 employees. Capacité nominative de 71 000 EH
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de dechets liee aux exploitations commerciales. Politique de tri selectif des dechets par les batiments. L'entreprise donne des consignes a son personnel pour une bonne mise en oeuvre de la gestion des dechets. Collecte des dechets par l'intercommunalite.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	le site est un commerce alimentaire dans un batiment de 1979+ une villas, vetustes, peu respectueux de l'environnement (pas de retentions d'eaux pluviales). Le projet vise a mette en place un batiment commercial ou les normes environnementales sont prises en compte. Gestion des eaux pluviale (inexistante) et donc diminution des impact du site sur les crues de la Saudrune

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

1/ Aucune incidence sur l'environnement selon les conclusions de l'évaluation environnementale au sens de l'article R 123-2-1 du code de l'urbanisme et qui satisfait bien aux exigences de l'article R 414-23 du code de l'environnement. 2/ Imperméabilisation des sols sera compensée par 3 ouvrages de retention suffisamment dimensionnés pour abattre les MES et donc les pollution. Les sols ne permettant pas l'infiltration totale, une partie du débit régulé sera rejetée au réseau pluvial en environ 8 à 15h (3,78 l/s). Les ouvrages sont suffisamment dimensionnés pour compenser l'imperméabilisation et même gérer les épisodes supérieurs à la pluie de projet ou répétitifs (revanche de 47 m³). 3/ Pollution lumineuse nocturne mais qui ne dépassera pas la luminosité ambiante. 4/ Gestion des risques de pollution en phase chantier.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

1/ gestion des eaux pluviales par 3 ouvrages de stockage souterrain de 178 m³ utile (ouvrages munis d'un drain pour la repartition des eaux, la gestion des pluies courantes et afin de permettre l'entretien. 2/ Restitution des eaux progressive vers le réseau pluvial routier rejoint un affluent de la Saurane. L'incidence sur les crues du ruisseau sera négligeable et inférieure aux rejets actuels (mise en place d'une gestion EP adaptée). 3/ Traitement des eaux (regards ou zone de decantation, decantation des matières en suspension par les ouvrages de retention et dans un ouvrage decanteur d'admission. Contrat d'entretien des dits ouvrages : durée permanente, fréquence annuelle et en cas de fortes pluies, d'une maintenance semestrielle. 4/ Charte de chantier à faible nuisance, précautions et consignes données dans le cahier des charges, surveillance et consigne dans la phase chantier (Consultation des entreprises et phase travaux) De ce fait, les mesures compensatoires permettent le maintien de la qualité des eaux de surface, souterraine et limitera l'impact sur l'environnement. Quelques mesures compensatoires permettront d'améliorer la situation: - Conservation de plus de 45,8 % des surfaces en espace perméable (34% d'espace vert et 11,8 % de parking perméable) afin d'atténuer l'emprise sur l'espace naturel et de limiter les débits engendrés. - 48 arbres sur le site dont 17 conservés et 29 plantes - Réduction de la pollution lumineuse sur le site. - Les traitements de surfaces se feront sans produits phytosanitaires (tontes, désherbants chimiques).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est prévu sur une parcelle bâtie il y a 47 ans, qui ne présente pas d'intérêt faunistique/floristique particulier. Il est de plus situé en dehors des corridors écologiques (Garonne, gravière) et encadré de voies routières. Les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront gérés et entretenus sur la propriété. Leur dimensionnement ainsi que le traitement qualitatif des eaux est conforme aux règles de l'art et selon l'étude réalisée. Dans ce contexte urbanisé, la zone d'influence du projet sera réduite, aussi bien en phase travaux qu'en phase exploitation. Les activités prévues n'engendreront aucune nuisance olfactive, les nuisances sonores sont limitées et liées exclusivement au trafic routier diurne se confondant avec l'activité globale de la zone mixte d'activité. Un traitement paysager de la périphérie du terrain vient limiter les impacts.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Guilhem

Prénom Bertrand

Qualité du signataire Directeur

À Albi

Fait le 21-10-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)